

# VIDE GRENIER BROCANTE

**LE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024**

Bonjour,

Le Comité des Fêtes renoue avec son traditionnel Vide Grenier.

Nous vous proposons de vous inscrire pour l'édition 2024 qui aura lieu le **dimanche 8 septembre 2024** en nous retournant le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli.

Le périmètre du vide grenier sera le même, nous vous informons que les premières inscriptions complètes seront les premiers inscrits, nous vous conseillons de nous renvoyer votre bulletin le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que pour que votre inscription soit prise en compte, **le dossier doit être complet** (copie recto-verso d'une pièce d'identité, enveloppe timbrée à votre adresse, règlement par chèque ou espèces).

Au plaisir, bien cordialement.

**Toute l'équipe organisatrice du vide grenier**

➔ VOUS ÊTES UN PARTICULIER

**Merci de nous retourner le bulletin d'inscription en page 3 de ce document.**

➔ VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

**Merci de nous retourner le bulletin d'inscription en page 4 de ce document.**

---

**Bulletin d'inscription complet à retourner à l'adresse suivante :**

**COMITE DES FETES – Vide Grenier  
Mairie - Place de la Mairie  
74350 CRUSEILLES**

# RÈGLEMENT

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER BROCANTE DU DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024

**ARTICLE 1 :** Le Comité des Fêtes de Cruseilles organise la brocante-vide grenier sur le thème « Videz vos greniers et venez troquer ou vendre vos objets (jouets, meubles, ustensiles de cuisine, vieux outils, vêtements etc...) qui vous encombrant ». **TOUT OBJET D'OCCASION PEUT SE VENDRE. LA VENTE D'OBJETS OU DE MEUBLES NEUFS EST STRICTEMENT INTERDITE. LA VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES EST STRICTEMENT INTERDITE, CELLE-CI ETANT RESERVEE A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE ET AUX COMMERÇANTS DU VILLAGE.** Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé, ou de provenance douteuse. **AUCUNE VENTE D'ANIMAUX N'EST AUTORISEE SUR LE VIDE GRENIER.**

**ARTICLE 2 :** Cette manifestation se tiendra, avec l'accord des autorités compétentes, **de 8h00 à 17h00**, LE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant la totalité de la manifestation.

**ARTICLE 3 :** Peuvent exposer ce jour-là, **les professionnels de la brocante (fournir une photocopie de la carte professionnelle)** et **les particuliers (fournir la copie de la carte d'identité recto verso)** conformément aux réglementations communale et préfectorale en vigueur.

**ARTICLE 4 :** L'emplacement attribué est de 3m de large.

**ARTICLE 5 :** L'endroit devra être rendu nettoyé, débarrassé de tous déchets. SVP retirez le marquage au scotch orange de votre emplacement. **Il est interdit de laisser vos poubelles et vos invendus sur place. Une benne est à votre disposition pour jeter les gros articles vers le parking à côté de la poste.**

**ARTICLE 6 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 16 euros pour les particuliers et à 20€ pour les professionnels.

**ARTICLE 7 :** La date limite des inscriptions est fixée au **vendredi 30 août 2024**, sous réserve d'emplacements disponibles.

**ARTICLE 8 :** La validation de votre inscription – **SOUS RESERVE DE DOSSIER COMPLET** - n'est reconnue qu'au retour de votre laissez-passer à présenter le jour du vide grenier pour accéder aux emplacements. Si vous souhaitez conserver la place que vous aviez l'année précédente ou être placé près de votre domicile, veuillez renvoyer votre bulletin **AU PLUS TÔT** et spécifier votre attente sur la ligne « demandes spécifiques » du bulletin d'inscription. **Vous recevrez votre laissez-passer par courrier. Tout dossier incomplet ou hors délai vous sera retourné dans votre enveloppe timbrée et sera systématiquement refusé. Il est précisé qu' AUCUNE PLACE N'EST RESERVEE, les premiers dossiers complets seront les premiers inscrits.**

**ARTICLE 9 :** **L'installation se fera le dimanche 8 septembre 2024 de 6h00 à 8h00** sur l'emplacement affecté par Le Comité des Fêtes de Cruseilles. Passé ce délai, L'Association se réserve le droit de vendre les emplacements inutilisés sans dédommagement pour le premier acquéreur.

**ARTICLE 10 :** En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord du Comité des Fêtes de Cruseilles.

**ARTICLE 11 :** La Brocante Vide Grenier se déroule en plein air, **aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.** Il est précisé qu'aucun matériel n'est mis à la disposition de l'exposant (ni table ni abris ni électricité).

**ARTICLE 12 :** L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée que le temps d'un déchargement rapide sur le stand ; après le déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings prévus à cet effet. **AUCUN VEHICULE NE POURRA SORTIR ou RENTRER AVANT 17H15.**

**ARTICLE 13 :** Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs. Tout litige entre vendeurs et acheteurs ne relève pas de la responsabilité du Comité des Fêtes de Cruseilles.

**ARTICLE 14 :** Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement dans son intégralité. Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. Le Comité des Fêtes de Cruseilles se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter les candidatures à la brocante vide grenier, sans avoir à se justifier.

**ARTICLE 15 :** Ce vide grenier est organisé par des **bénévoles du Comité des fêtes** dont le but est d'animer la ville de Cruseilles **en partenariat avec l'association TOGO LAIT** qui est une association de solidarité internationale créée en 2013. Elle a pour objectif de lutter, au Togo, contre la malnutrition infantile précoce, dans la ville de Kpalimé et sa région

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## INSCRIPTION VIDE GRENIER PARTICULIER

### → JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Email :
Titulaire de la pièce d'identité n° :	Par :
Délivrée le :	
N°d'immatriculation de mon véhicule :	
Déclare sur l'honneur :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• De ne pas être commerçant(e) ou professionnel(le)</li><li>• De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)</li><li>• De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal)</li></ul>	

### → VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement
Pour valider votre inscription, vérifier IMPERATIVEMENT que le dossier soit complet :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un chèque de ..... Euros</li><li>• Photocopie RECTO VERSO de la carte d'identité</li><li>• Une enveloppe timbrée à votre adresse</li></ul>

### → PRIX DE L'EMPLACEMENT DE 3 ML

Particulier : 16€ x ..... Emplacements.
<input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
<input type="checkbox"/> Je dispose d'une Remorque.
Demandes spécifiques (emplacements, etc.) : (il est stipulé que les demandes spécifiques seront traitées au mieux mais ne seront pas systématiquement obtenues)
..... .....
<input type="checkbox"/> <b>IMPORTANT : Je désire participer à la Brocante – Vide Grenier de Cruseilles le dimanche 8 septembre 2024. J'accepte tous les articles de ce règlement et m'engage à le respecter.</b>
Fait à ..... Signature avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Le ..... / ..... / .....

**Après avoir vérifié que votre dossier d'inscription soit complet, nous vous remercions de le retourner à :**

**COMITE DES FETES – Vide Grenier  
Mairie - Place de la Mairie  
74350 CRUSEILLES**

*IMPORTANT : Tout dossier incomplet ou hors délai sera systématiquement refusé et vous sera retourné dans votre enveloppe timbrée.  
PLUS AUCUNE PLACE N'EST RESERVEE, les premiers dossiers complets seront les premiers inscrits.*

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## INSCRIPTION VIDE GRENIER PROFESSIONNEL

### → JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom :	Prénom :
Représentant la Société / Association : Raison sociale :	
N° de registre du commerce / des métiers :	de :
Dont le siège est au (adresse) :	
Ayant la fonction de :	dans la personne morale.
Adresse du représentant :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Email :
Titulaire de la pièce d'identité n° :	Par :
Délivrée le :	
N° d'immatriculation de mon véhicule :	
Déclare sur l'honneur :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce.</li><li>• Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)</li></ul>	

### → VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement
Pour valider votre inscription, vérifier IMPERATIVEMENT que le dossier soit complet :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un chèque de ..... Euros</li><li>• Photocopie RECTO VERSO de la carte professionnelle</li><li>• Une enveloppe timbrée à votre adresse</li></ul>

### → PRIX DE L'EMPLACEMENT DE 3 ML

Professionnel : 20€ x ..... Emplacements.
<input type="checkbox"/> Je dispose d'une Remorque.
Demandes spécifiques (emplacements, etc.) : (il est stipulé que les demandes spécifiques seront traitées au mieux mais ne seront pas systématiquement obtenues) ..... .....
<input type="checkbox"/> <b>IMPORTANT : Je désire participer à la Brocante – Vide Grenier de Cruseilles le dimanche 8 septembre 2024. J'accepte tous les articles de ce règlement et m'engage à le respecter.</b>
Fait à ..... Signature avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Le ..... / ..... / .....

**Après avoir vérifié que votre dossier d'inscription soit complet, nous vous remercions de le retourner à :**

**COMITE DES FETES – Vide Grenier  
Mairie - Place de la Mairie  
74350 CRUSEILLES**

*IMPORTANT : Tout dossier incomplet ou hors délai sera systématiquement refusé et vous sera retourné dans votre enveloppe timbrée.  
PLUS AUCUNE PLACE N'EST RESERVEE, les premiers dossiers complets seront les premiers inscrits.*